



# Déclaration préalable FO au CHSCT du 17 novembre 2021

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les membres du comité, Chers collègues,

Nous sommes réunis aujourd'hui au Palais Royal pour examiner les nombreux points inscrits à l'ordre du jour de cette séance plénière. **FORCE OUVRIERE** se réjouit de la tenue de ce comité en présentiel, cela faisait longtemps que nous n'avions pas eu l'occasion de pouvoir échanger dans ces conditions.

Si le contexte sanitaire actuel semble moins préoccupant qu'il ne l'a été, nous voulons toutefois Monsieur le Secrétaire Général, vous alerter sur la nécessité de continuer à informer tous les personnels sur les mesures préventives et le respect des consignes. Le constat d'un certain relâchement dans les juridictions est bien réel : ainsi, dans les bureaux communs, les personnes qui partagent un même bureau ne portent plus toujours le masque, ou bien le gel hydro alcoolique n'est plus autant utilisé qu'avant.

Il est d'ailleurs regrettable qu'après l'été, il n'y ait pas eu de communication générale sur les conditions sanitaires de reprise. De plus, les organisations syndicales n'ont reçu qu'une copie des consignes que vous aviez adressées aux seuls chefs de juridiction et sans qu'il soit possible aux représentants des personnels de pouvoir en discuter.

**Force Ouvrière** tient également à débattre du déploiement du télétravail. Si nous avons beaucoup œuvré à la mise en place et à la généralisation du télétravail, il convient désormais de réfléchir aux conditions matérielles et à l'ergonomie d'un pc portable comme poste de travail, car cela n'est pas complètement adapté à la majorité des tâches dématérialisées qu'effectuent les agents de greffe.

Il convient de noter que la circulaire du Conseil d'Etat en date du 15/02/2021 sur le télétravail prévoit cette réflexion commune puisqu'il est mentionné : « qu'après un bilan présenté en CHSCT et au CTS, les orientations de la présente circulaire ont vocation à être révisées ».

***C'est dans cet esprit que nous attirons votre attention sur ce point.***

De plus, je voudrais vous rappeler que nous avons largement débattu lors du précédent CHSCT des mesures de sûreté et avons conclu de la nécessité de les renforcer en particulier au niveau des accès et des services d'accueil des juridictions. Or, les propositions que vous aviez annoncées (fiches pratiques sur la sûreté, documentation sur l'implantation-type des banques d'accueil ou bien note de cadrage sur la protection des personnels) n'ont pas encore été portées à notre connaissance ou que tout à fait partiellement et à moins de 3 jours de la tenue de ce comité.

***Pour Force Ouvrière, le sujet de la sûreté des juridictions est pourtant prioritaire et mériterait une meilleure prise en compte.***

Enfin, comme vous le savez, l'examen des documents uniques et des plans de prévention ont déjà fait l'objet d'un report à la demande unanime des organisations syndicales. L'Administration s'était engagée à nous fournir une synthèse des documents afin de préparer utilement leur examen à ce CHSCT. Nous n'avons pas obtenu dans les délais escomptés l'ensemble des documents préparatoires. Dans ces conditions, FO vous demande une nouvelle fois que l'examen des documents uniques et des plans de prévention se fasse ultérieurement lors d'une séance de travail spécialement dédiée et après que les organisations syndicales aient reçu les documents préparatoires suffisamment à l'avance pour se prononcer.